

9 mars 2017

Journée Nationale de l'Audition



Le SIST à votre écoute

Le Service Interentreprises de Santé au Travail Périgueux-Sarlat-Nontron participe, le jeudi 9 mars, à la Journée Nationale de l'Audition.

Cette journée se veut un moment d'échange, d'information et de sensibilisation avec les entreprises et leurs salariés plus particulièrement exposés au bruit. Les surdités professionnelles occupent la 3ème place des maladies professionnelles représentant un coût de 100.000 euros par actif touché (*source Ministère de la santé*).

Deux actions collectives de sensibilisation pour les employeurs ou leurs représentants seront organisées avec les partenaires de cette journée :

9h-9h45, la sensibilisation au bruit et les risques associés
Isabelle Lapostolet, infirmière du travail

les pathologies liées au bruit, la reconnaissance des maladies professionnelles,
Docteur Vanessa Taté Richier, médecin du travail

10h-11h, méthodologie d'évaluation des risques, comment monter un projet ?
Marc Ceccato, Technicien Hygiène et Sécurité au SIST

Accompagnement, outils, exemples de solutions techniques -
quelles aides pour mon entreprise ?
Xavier Dotal, Contrôleur de sécurité, Carsat

Bruit et environnement
Régis Boulanger, Ingénieur d'Etudes Sanitaires, ARS

Il est recommandé de s'inscrire pour assister à ces deux temps forts de la journée.

<http://simt24.org/coupon-reponse>

Durant toute la journée, salariés et entrepreneurs seront accueillis dans les locaux du SIST, les équipes répondront à leurs questions sur la santé auditive et vous remettront diverses documentations.

SIST Périgueux-Sarlat-Nontron

185 route de Lyon
24000 Périgueux



Pour en savoir plus : Santé auditive au travail

1) La fatigue auditive et les surdités non prises en charge réduisent les capacités de concentration et la performance individuelle in fine génère un coût social élevé compte tenu des nombreux dysfonctionnements induits.

Pour l'évaluer, il suffit de mesurer la perte d'efficacité due à la fatigue auditive et de la ramener au coût horaire de chaque salarié.

La seule estimation de 2h par jour par actif au travail amènerait à un coût social de plusieurs milliards en France.

En effet, selon le Rapport «Coût social des nuisances sonores » réalisé par le Conseil National du Bruit et l'ADEME «Coût social des nuisances sonores », 19,2 milliards d'euros seraient induits par l'exposition au bruit en milieu de travail : 18 milliards dans le secteur tertiaire au titre de la perte de productivité ; 1,2 milliards pour le coût des accidents du travail et de la surdité professionnelle. Cette estimation ne prend pas en compte la perte de productivité dans le secteur de la production industrielle. Le Président du CNB évalue à 57 milliards d'euros par an le coût social du bruit dans son ensemble.

Et cette estimation ne prend pas en compte le facteur santé auditive.

2) Enquête JNA -Ipsos 2008 – « Bruit au travail »

- 1 actif sur 2 se dit gêné par un niveau sonore trop élevé au travail
- 20% des actifs indiquent s'être plaints du bruit excessif auprès de leur hiérarchie
- 60% des actifs interrogés sont conscient de l'impact du bruit sur leur comportement
- 36% ressentent une baisse de leur audition
- 29% évoquent des maux de tête, perte de sommeil, angoisses
- 4 actifs sur 10 portent des protections individuelles contre le bruit sur son lieu de travail
- 57% des actifs interrogés n'ont pas bénéficié d'un dépistage auditif

3) Enquête JNA – Ifop 2016 : « Nuisances sonores et leurs impacts sur la santé »

- Pour 9 Français sur 10, le bruit représente un enjeu de société
- Pour 94% des personnes interrogées, le bruit a des effets directs sur leur santé
- 1 Français sur 2 subit des agressions sonores sur son lieu de travail
- 80% des actifs interrogés indiquent rencontrer des difficultés à suivre des conversations à cause du bruit ambiant
- 91% des ouvriers sont impactés par le bruit sur leur lieu de travail
- Près de 80% des salariés du tertiaire disent être gênés par le bruit

SANTÉ AUDITIVE et bien-être au travail



Priorité à la réduction des risques auditifs en milieu de travail

Depuis le 1er janvier 2016, le bruit est reconnu comme un facteur de pénibilité au travail. L'atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels est l'une des maladies professionnelles les plus fréquentes. Si le bruit ne tue pas directement, il affaiblit l'être humain : de la fatigue auditive jusqu'aux surdités. Il faut agir au travers de démarches gagnantes-gagnantes permettant le maintien des travailleurs en bonne santé et la performance globale de l'entreprise.

Toutes les agressions sonores dégradent le système auditif

Car si les yeux peuvent se protéger, lorsqu'ils sont confrontés à une luminosité intense, par le phénomène de myosis (réduction de la circonférence de la pupille) et par l'occlusion des paupières. Les oreilles qui sont agressées par des sons trop intenses ne disposent que d'un moyen de protection naturelle très limité : le réflexe stapédien.

La dangerosité dépend de l'intensité sonore et de la durée d'exposition

De nombreuses activités professionnelles – industrielles, artisanales, agricoles, etc. – génèrent des bruits de forte intensité, nocifs pour le système auditif. Selon la réglementation, les démarches actives doivent être initiées au-delà de 80 dB (A) pendant 8 heures.

Mais il ne faut pas ignorer que même en dessous du niveau de 80 dB, une exposition sonore peut avoir des effets délétères. Elle peut – surtout si elle est prolongée – générer une « fatigue auditive » amenant une baisse des capacités de concentration et de la vigilance.

Les Protections Individuelles Contre le Bruit (PICB)

LES SYSTEMES PASSIFS



LES SYSTEMES ACTIFS

Les Bouches	Les systèmes à atténuation	Les systèmes à réduction active du bruit
Les bouches offrent une protection efficace contre les bruits ambiants. Elles sont disponibles en différents modèles et matériaux. Elles sont faciles à mettre et à retirer.	Les systèmes à atténuation réduisent le bruit ambiant en atténuant les ondes sonores qui pénètrent dans l'oreille. Ils sont disponibles en différents modèles et matériaux. Ils sont faciles à mettre et à retirer.	Les systèmes à réduction active du bruit utilisent un microphone pour détecter le bruit ambiant et générer un son opposé en phase pour annuler le bruit. Ils sont disponibles en différents modèles et matériaux. Ils sont faciles à mettre et à retirer.

En partenariat avec :

